

Israël : L'occupation pratique les pires formes de torture contre les détenus de Gaza

mercredi 10 juillet 2024, par [Addameer](#) (Date de rédaction antérieure : 26 juin 2024).

Au cours des dernières décennies, les autorités d'occupation israéliennes ont systématiquement eu recours à la torture contre les prisonniers et les détenus dans leurs prisons dès les premiers instants de leur arrestation. Des centaines de prisonniers sont morts dans les prisons israéliennes au fil des ans à la suite de diverses formes de torture, sans que les organismes internationaux compétents ne rendent compte de leurs actes. Récemment, avec le déclenchement d'une agression globale contre le peuple palestinien dans toutes les régions et la guerre génocidaire qui n'a épargné personne, pas même les prisonniers, l'usage de la torture s'est intensifié pour atteindre les formes les plus dures et les plus brutales. Cette augmentation de la torture, en particulier à l'encontre des détenus de Gaza qui ont été arrêtés dans des écoles, des abris et des hôpitaux après l'invasion terrestre par les forces d'occupation, découle de l'impunité dont jouit Israël depuis longtemps.



Photo : L'armée israélienne a enlevé 160 Palestiniens dont une équipe médicale de l'hôpital al-Shifa, mars 2024 © Eye On Palestine

Depuis le début de la guerre génocidaire contre les Palestiniens, environ 54 martyrs de toutes les provinces palestiniennes sont morts dans les prisons de l'occupation israélienne à cause de la torture, de conditions de détention inhumaines, d'abus systématiques et d'attaques délibérées. Parmi eux, 36 étaient des prisonniers de Gaza et 18 des prisonniers martyrs dans des prisons relevant de l'administration pénitentiaire israélienne. Il convient de noter que l'État occupant continue de dissimuler des informations sur les prisonniers martyrs, alors que des rapports ont révélé la mort de dizaines de martyrs dans des camps et des prisons, sans que les familles ne connaissent le sort de leurs proches ou les noms de ceux qui sont morts dans ces camps. Cela souligne l'ampleur de la catastrophe humanitaire à laquelle sont confrontés les prisonniers à l'intérieur de ces prisons. La situation dans les prisons et les camps est devenue de plus en plus grave en raison des politiques punitives des autorités d'occupation à l'encontre des prisonniers et des détenus. Il convient de noter que le nombre de détenus de Gaza et les informations les concernant, estimés à plusieurs milliers, restent inconnus jusqu'à présent.

Les détenus de Gaza, en particulier, endurent des conditions extrêmement dures et difficiles. Ils sont détenus par les autorités israéliennes dans des camps sous contrôle militaire qui sont mal équipés pour accueillir ce nombre sans précédent de détenus. Ces camps comprennent le camp « Sde Teman » à Beer Al Sabe' et le camp « Anatot » à Jérusalem. Les forces d'occupation recourent à diverses formes de torture à l'encontre des prisonniers, notamment l'humiliation fréquente et délibérée par la nudité forcée, le fait de les maintenir pieds et poings liés en permanence, l'utilisation de diverses tactiques psychologiques à leur encontre, le refus de leur fournir un

traitement médical, leur dégradation par des photographies humiliantes, la privation de sommeil et la libération de chiens policiers qui les attaquent et les mordent. En outre, les prisonniers sont soumis à des agressions sexuelles, reçoivent des portions de nourriture minimales et de très mauvaise qualité, sont privés des droits humains fondamentaux tels que l'habillement et ne peuvent pas se laver pendant de longues périodes. Ils subissent également des températures extrêmes et se voient retirer leur literie aux premières heures du matin, pour ne la retrouver qu'après minuit.

Le détenu (H.N.) de Gaza raconte à l'avocat qui a réussi à lui rendre visite : « J'ai été arrêté dans une école de Beit Lahia. Les soldats m'ont attaché étroitement avec des liens en plastique et m'ont bandé les yeux, puis ils m'ont traîné de force jusqu'à un endroit appelé la « caserne », où de graves tortures ont immédiatement commencé. Ils m'ont frappé sans pitié sur toute la tête et le corps. Ils m'ont forcé à m'asseoir à genoux sur du gravier pendant tout ce temps, ce qui a augmenté ma douleur. J'ai subi des insultes et des injures constantes. Ils m'ont transféré au centre d'interrogatoire de « Petah Tikva » où j'ai passé environ 130 jours, soumis à des positions de stress, à des coups violents et à la torture. Ce furent les jours les plus durs de ma vie ».

Les enfants de Gaza n'ont pas été épargnés par les tortures brutales infligées par les soldats de l'occupation. Un enfant détenu (A.A.) décrit à l'avocat les conditions de son arrestation : « Lorsque j'ai été arrêté, les soldats m'ont déshabillé et ne m'ont laissé qu'en sous-vêtements. Ils m'ont ensuite brutalement battu, ligoté et bandé les yeux. Ils ont commencé à m'interroger sur le terrain, m'ont forcé à m'agenouiller toute la nuit, puis m'ont transféré le matin dans une maison démolie où ils m'ont à nouveau battu. Les soldats m'ont placé dans un réfrigérateur froid. Non contents de cela, ils m'ont aussi fouetté avec des câbles dans le dos. Ils m'ont passé un couteau sur le corps et j'ai senti le sang couler. Lorsque je suis arrivé à la prison d'Ofer, j'avais les pieds en sang et je n'ai pas été soigné pendant trois jours. »

L'impunité dont jouit l'État occupant est l'une des principales raisons qui contribuent de manière significative à la pratique continue et systématique de la torture dans ses prisons. Cette situation a aggravé le crime de torture au point que des dizaines de martyrs sont morts dans les prisons sans que leur nom ou les circonstances de leur martyre ne soient révélés.

En raison de la culture d'impunité des autorités d'occupation, leur pratique de la torture et des mauvais traitements s'est intensifiée comme forme de représailles contre les détenus palestiniens, sans tenir compte des conséquences juridiques internationales. L'impunité persistante de l'État occupant pour ces crimes de torture implique la communauté internationale comme complice de ces actes.

La communauté internationale doit faire pression sur l'État occupant pour qu'il mette immédiatement fin à ces crimes et s'acquitte de ses responsabilités juridiques et éthiques en le tenant pour responsable de ces crimes odieux qui ne diminuent pas avec le temps.

Mettez fin au crime de torture.

Addameer

P.-S.

• AFPS. MERCREDI 26 JUIN 2024 :

<https://www.france-palestine.org/L-occupation-pratique-les-pires-formes-de-torture-contre-les-detenus-de-Gaza>

- Traduction : AFPS.